



CONSEIL "AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES"

Mardi 12 mars à Bruxelles

*Les travaux débuteront à 9 heures par un petit déjeuner de travail pour débattre du secrétariat du comité d'investissement du programme InvestEU et des points concernant la **situation économique**. La session du Conseil devrait débuter à 10 heures.*

Elle sera présidée par Eugen Teodorovici, ministre des finances roumain.

~ ~ ~

Le Conseil adoptera la liste révisée de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales et devrait adopter de nouvelles conclusions à ce sujet.

Le Conseil tentera de parvenir à un accord politique sur un ensemble de nouvelles règles en matière de droits d'accises applicables dans l'UE. Ces règles concernent en particulier le régime général d'accise et le régime spécifique applicable à l'alcool et aux boissons alcooliques. Les ministres consacreront aussi un débat d'orientation à la taxe sur les services numériques, dans le contexte plus large de l'imposition de l'économie numérique, compte tenu également des évolutions internationales.

Les ministres se pencheront sur un point lié au programme InvestEU, à savoir l'emplacement du secrétariat du comité d'investissement. InvestEU est un programme qui vise à regrouper un ensemble d'instruments financiers de l'UE actuellement disponibles pour soutenir l'investissement et l'innovation et créer des emplois dans l'UE. Le 20 février, les ambassadeurs auprès de l'UE ont donné mandat à la présidence pour entamer des négociations avec le Parlement. La première réunion de trilogue a eu lieu le 4 mars.

À la suite de la publication, le 27 février, de son paquet d'hiver, la Commission présentera son évaluation annuelle de la situation économique et sociale de chaque État membre pour 2019. Ensuite, les ministres procéderont à un échange de vues sur la mise en œuvre des recommandations par pays, l'accent étant mis sur les investissements.

~ ~ ~

Le lundi 11 mars, la présidence actuelle et les deux prochaines présidences ainsi que des représentants des institutions de l'UE rencontreront les partenaires sociaux: employeurs, syndicats, entreprises publiques et PME au niveau européen.

L'Eurogroupe tiendra une réunion ordinaire à 15 heures. Les débats porteront sur le deuxième rapport relatif à la surveillance renforcée concernant la Grèce et sur le projet de plan budgétaire de la Lettonie. Les ministres tiendront également un débat thématique sur les marchés du logement. L'Eurogroupe se réunira à 17 heures en configuration ouverte, pour discuter de la réforme de l'union économique et monétaire.

Conférences de presse:

- à l'issue de la réunion de l'Eurogroupe (*lundi soir*);
- à l'issue de la session du Conseil (*mardi, à l'heure du déjeuner*).

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Droits d'accises

Le Conseil débattrait du réexamen des règles en matière de droits d'accises applicables dans l'UE. Les ministres seront invités à marquer leur accord sur les [propositions](#) suivantes:

- la directive relative au régime général d'accise
- le règlement concernant la coopération administrative en ce qui concerne le contenu du registre électronique
- la directive concernant les structures des droits d'accises sur l'alcool et les boissons alcooliques.

Les droits d'accises sont des taxes indirectes sur la vente ou l'utilisation de certains produits, tels que l'alcool, le tabac et l'énergie. Les recettes générées par ces taxes reviennent intégralement au pays auquel elles sont versées. Depuis 1992, les pays de l'UE ont mis en place des règles communes pour s'assurer que les droits d'accises sont appliqués de la même manière et aux mêmes produits partout dans l'UE. Cela aide à prévenir les distorsions des échanges sur le marché unique, assure une concurrence loyale entre les entreprises et réduit la charge administrative pour les sociétés.

Outre l'harmonisation des taux minimaux d'accises (qui ne font pas l'objet d'une révision pour l'instant), la législation de l'UE énonce également des dispositions communes qui s'appliquent à tous les produits. Le 25 mai 2018, la Commission a proposé une série de nouvelles règles sur les droits d'accises, qui portent sur le régime général d'accise et sur la structure des droits d'accises sur l'alcool.

Régime général d'accise et coopération administrative en ce qui concerne le contenu du registre électronique

Ces propositions visent à rapprocher les procédures en matière d'accise et en matière de douanes au niveau de l'UE de manière à améliorer la libre circulation des produits soumis à accise mis à la consommation dans le marché unique, tout en veillant à ce que la taxe correcte soit perçue par les États membres. Elles visent également à réduire la charge administrative et juridiques pour les petites sociétés. Les propositions contiennent un certain nombre de mesures visant à rationaliser et simplifier les processus en ce qui concerne les interactions entre importations et exportations et les mouvements intra-UE des produits soumis à accise.

La directive relative au régime général d'accise énonce notamment des orientations concernant les quantités de produits soumis à accise que des particuliers sont autorisés à acquérir pour leurs besoins propres et à transporter d'un État membre à un autre sans être soumis à des taxes.

Les ministres devraient parvenir à un accord sur les deux dossiers, pour autant qu'un accord puisse être trouvé sur les règles applicables à l'acquisition et au transport d'un État membre à un autre par des particuliers de produits soumis à accise.

Harmonisation des structures des droits d'accises sur l'alcool et les boissons alcooliques

Cette proposition a pour principal objectif d'actualiser les règles régissant les structures des droits d'accises sur l'alcool au sein de l'UE afin d'améliorer l'environnement des entreprises et de réduire les coûts pour les petits producteurs d'alcool.

La proposition instaure un système de certification uniforme dans l'UE pour confirmer le statut de petits producteurs indépendants, qui peut être reconnu dans tous les pays de l'UE.

Elle introduit pour les boissons fermentées et les produits intermédiaires une solution au niveau de l'UE qui lèvera l'obstacle que rencontrent actuellement les petits producteurs de ces boissons, qui ne bénéficient pas des taux réduits accordés aux petits producteurs de bière et d'alcool éthylique.

Le texte élève aussi le seuil pour la bière à faible titre alcoométrique qui peut bénéficier de taux réduits, le faisant passer de 2,8 % à 3,5 % en volume. Cette modification encouragera davantage l'innovation et le développement de nouveaux produits et devrait encourager les consommateurs à opter pour des boissons alcooliques à faible titre alcoométrique au lieu des boissons alcooliques standard, et à réduire ainsi leur consommation d'alcool.

Au cours des négociations, le Conseil a pris en compte diverses considérations, y compris des questions de santé et une perception efficace des droits d'accises sur les alcools, afin de parvenir à un compromis qui puisse être acceptable pour toutes les délégations.

Les ministres s'efforceront de régler les questions restées en suspens, comme la méthode pour mesurer le degré Plato de la bière, la méthode optionnelle alternative pour calculer les droits d'accises, en tenant compte du titre alcoométrique, et la limite quantitative pour l'exemption de droits d'accises ou les taux réduits accordés aux petites distilleries artisanales, et de parvenir à un accord politique sur le dossier.

Taxe sur les services numériques

Le Conseil dressera le bilan des progrès réalisés dans les négociations concernant la taxe sur les services numériques, depuis le dernier examen de la question lors de la session du Conseil Ecofin du 4 décembre 2018. Les ministres s'efforceront de parvenir à un accord politique sur la base d'un nouveau texte législatif consolidé.

En décembre 2018, il a été convenu d'étudier la possibilité de limiter le champ d'application de la taxe aux services de publicité numérique. Sur cette base, le texte a été remanié en se concentrant sur les produits tirés uniquement de la fourniture de services publicitaires ciblés. La présidence du Conseil a mené d'intenses travaux au niveau technique et estime désormais que toutes les possibilités de réaliser de nouveaux progrès ont été étudiées. Le texte soumis à l'examen des ministres recueille un large soutien d'un grand nombre de délégations.

Toutefois, un certain nombre d'États membres maintiennent leurs réserves sur la proposition: alors que les uns ont des doutes concernant des éléments spécifiques du texte de compromis (comme le champ d'application plus restreint de la nouvelle approche, le niveau des seuils pour les assujettis ou la date d'entrée en vigueur du règlement), d'autres semblent avoir des objections plus fondamentales.

Au cours de la discussion, les ministres devraient également rappeler le contexte plus large de la fiscalité de l'économie numérique, en particulier eu égard aux travaux du G20/de l'OCDE en la matière. L'OCDE a publié un [rapport intérimaire](#) en mars 2018 et vise à produire un rapport final au G20 en 2020.

La taxe sur les services numériques a été proposée par la Commission le 21 mars 2018, dans le cadre d'un train de mesures sur la fiscalité de l'économie numérique. Elle a été conçue comme une solution provisoire devant permettre de combler les lacunes auxquelles il est le plus urgent de s'attaquer dans la taxation des activités numériques, tout en assurant des conditions de concurrence équitables pour l'ensemble des entreprises.

[Page web du Conseil sur l'imposition de l'économie numérique](#)

InvestEU

Le Conseil débattrait d'une question liée au programme InvestEU, à savoir l'emplacement du secrétariat du comité d'investissement.

InvestEU est un nouveau programme de l'UE visant à regrouper quatorze instruments financiers existants qui sont actuellement disponibles pour soutenir l'investissement et la création d'emplois dans l'UE, dans le contexte du prochain cadre financier pluriannuel (2021-2027). InvestEU a pour but d'encourager la participation des investisseurs publics et privés à des opérations de financement et d'investissement en fournissant des garanties adossées au budget de l'UE, pour remédier à des déficiences et à des situations d'investissement sous-optimales.

Le 20 février, les ambassadeurs auprès de l'UE ont approuvé la [position du Conseil](#) sur la proposition de la Commission relative au programme InvestEU. Sur cette base, la présidence a entamé des négociations avec le Parlement européen. Un premier trilogue s'est tenu le 4 mars.

L'accord ne porte pas sur les questions liées au budget ni sur les questions horizontales, qui sont actuellement examinées dans le cadre des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE pour la période 2021-2027.

Compte tenu de l'absence de majorité claire au sein du Conseil, la question de l'emplacement du secrétariat du comité d'investissement reste également en suspens. Afin de faciliter l'avancement des négociations, les ministres seront invités à examiner la meilleure marche à suivre sur cette question.

Toutes les délégations conviennent que le secrétariat devrait être indépendant et doté de règles de confidentialité strictes. Ses tâches devraient être de nature purement administrative et il devrait faire directement et exclusivement rapport au comité d'investissement. La Commission et la BEI devraient être représentées de manière équilibrée au sein du personnel du secrétariat. Le Conseil n'est pas parvenu à un accord pour savoir si le secrétariat devrait être administrativement établi à la Commission ou à la BEI.

Conformément à la position du Conseil, le programme InvestEU devrait être dirigé par:

- un comité de pilotage, composé de quatre représentants de la Commission, trois représentants de la BEI et deux représentants d'autres partenaires chargés de la mise en œuvre, ayant pour mission de fixer les orientations stratégiques et opérationnelles pour InvestEU;
- un comité consultatif comprenant des représentants des partenaires chargés de la mise en œuvre et des représentants des États membres et fournissant des conseils à la Commission et au comité de pilotage;
- pour ce qui concerne le financement et l'investissement, un comité d'investissement composé d'experts indépendants, qui devront apporter une expertise externe dans l'évaluation des investissements liés aux projets.

Dans la structure de gouvernance exposée par le Conseil, le comité de pilotage adoptera le règlement intérieur du secrétariat du comité d'investissement.

[Note au Conseil sur l'emplacement du secrétariat du comité d'investissement du programme InvestEU](#)

Liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs en matière fiscale

Le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur la liste révisée de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales.

Cette liste s'inscrit dans la stratégie extérieure de l'UE en matière d'imposition et elle est destinée à contribuer aux efforts actuellement déployés pour prévenir l'évasion fiscale des entreprises et promouvoir la bonne gouvernance fiscale à l'échelle mondiale.

Les travaux sur la liste ont débuté mi-2016 au sein du groupe du Conseil chargé de mettre en œuvre un code de conduite de l'UE dans le domaine de la fiscalité des entreprises.

En novembre 2016, le Conseil a trouvé un accord sur le [processus](#) à suivre et a fixé les critères de l'évaluation des pays et territoires tiers, à savoir ceux:

- qu'un pays ou un territoire devrait remplir pour être réputé respecter les principes de la transparence fiscale;
- qu'un pays ou un territoire devrait remplir pour être réputé respecter les principes de l'équité fiscale;
- concernant la mise en œuvre des normes minimales anti-BEPS (visant à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices) de l'OCDE .

Sur cette base, le Conseil a approuvé et publié en décembre 2017 des [conclusions](#) assorties d'une liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs en matière fiscale. Il est également convenu de la poursuite du processus et a recommandé des mesures "défensives" à l'égard des pays et territoires figurant sur la liste.

La première liste a été établie à la suite d'une évaluation et d'un dialogue menés pendant l'année 2017 avec 92 pays et territoires tiers, et elle était composée des pays et territoires qui n'avaient pas pris d'engagements concrets pour remédier aux manquements constatés par l'UE.

Au cours de l'année 2018, la plupart des pays et territoires mentionnés dans cette liste initiale ont participé à un dialogue constructif avec l'UE et ont pris des engagements en vue de se conformer aux critères fixés par celle-ci. C'est ainsi que, à la fin de 2018, seul cinq pays ou territoires figuraient encore sur la [liste](#): les Samoa américaines, Guam, le Samoa, Trinité-et-Tobago et les Îles Vierges américaines.

La plupart des engagements pris par des pays ou territoires tiers avaient pour date limite la fin de 2018, tandis que leur transposition en droit national a fait l'objet d'un suivi attentif au niveau technique de la part du [groupe "Code de conduite"](#) (fiscalité des entreprises) jusqu'au début de cette année.

Les ministres seront à présent invités à adopter la liste révisée de l'UE des pays et territoires non coopératifs qui résulte de cet exercice et à approuver l'état des lieux révisé concernant les engagements pris qui figure à [l'annexe II](#) des conclusions.

Outre les cinq pays ou territoires qui figuraient déjà sur la liste, la liste révisée de l'UE des pays et territoires non coopératifs inclut désormais également les pays ou territoires qui n'ont pas répondu aux attentes de l'UE avant la fin de 2018, l'annexe II tenant compte des délais supplémentaires accordés à certains pays ou territoires.

[Page web du Conseil relative à la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs](#)

[Page web du Conseil sur le groupe "Code de conduite" \(fiscalité des entreprises\)](#)

Semestre européen 2019 - gouvernance économique

La Commission présentera un aperçu des [rapports par pays](#), ainsi que les bilans approfondis réalisés dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques. Les ministres seront notamment invités à discuter de la mise en œuvre des recommandations par pays centrées sur les investissements.

Le 27 février, la Commission a publié 28 rapports par pays sur les progrès réalisés par les États membres dans la mise en œuvre des réformes et dans le traitement des déséquilibres observés dans les économies des États membres.

En ce qui concerne 13 États membres cités dans le [rapport sur le mécanisme d'alerte 2019](#), les rapports par pays incluent aussi les bilans approfondis réalisés au titre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques. Les pays concernés sont les suivants: Bulgarie, Allemagne, Irlande, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Chypre, Pays-Bas, Portugal, Roumanie et Suède. Cette année, pour la première fois, un rapport a également été établi sur la Grèce à la suite de sa sortie du programme d'ajustement macroéconomique.

Les rapports par pays ont fait apparaître que, depuis l'introduction du Semestre européen en 2011, tous les États membres ont accompli des progrès dans la mise en œuvre des recommandations par pays, même si l'ampleur de ces progrès était variable. Les États membres ont réalisé au moins "certains progrès" dans la mise en œuvre de plus de deux tiers des recommandations qui leur étaient adressées. La plupart des avancées ont été obtenues dans le domaine des services financiers, ce qui rend bien compte de la priorité accordée aux mesures visant à stabiliser le secteur financier au lendemain de la crise économique et financière. Les États membres ont également progressé dans la mise en œuvre des recommandations relatives aux réformes visant à promouvoir la création d'emplois dans le cadre de contrats à durée indéterminée et à remédier à la segmentation du marché du travail.

La Commission a innové cette année en approfondissant le débat sur les enjeux et les priorités en matière d'investissements dans les États membres et en traçant des premières pistes sur la manière dont les financements de l'UE, notamment les fonds de la politique de cohésion de l'UE, pourraient apporter une contribution dans le cadre de la prochaine période de programmation 2021-2027. L'objectif était également d'aider à assurer une plus grande cohérence entre la coordination des politiques économiques et l'utilisation de financements de l'UE, qui constituent une part significative des investissements publics dans plusieurs États membres.

Les ministres devraient procéder à un échange de vues sur la mise en œuvre des recommandations par pays centrées sur les investissements. Le débat devrait tenir compte du fort accent mis sur les initiatives visant à faciliter les investissements dans le cadre du Semestre européen (dans les recommandations par pays 2018 qui leur étaient adressées, 25 États membres se sont vu conseiller d'éliminer les goulets d'étranglement qui freinent l'investissement) ainsi que d'un environnement économique en constante évolution.

Les ministres seront invités à débattre en particulier des questions suivantes:

- les facteurs les plus importants pour créer un climat favorable à l'investissement;
- les futures priorités en matière d'investissement, à la lumière d'un environnement économique mondial plus incertain.

[Paquet d'hiver - Communication de la Commission sur les principales conclusions des rapports par pays](#)

[Lettre du président du Comité économique et financier au président du Conseil ECOFIN sur la mise en œuvre des recommandations par pays centrées sur les investissements](#)

Autres points

Sous le point "Divers", le Conseil abordera les questions suivantes:

- **Services financiers:** les ministres seront informés de l'état d'avancement des travaux sur les propositions législatives et sur la mise en œuvre de la législation concernant les services financiers;
 - Note de mars 2019 sur les propositions législatives concernant les services financiers (doc. 6648/19)
- **Coalition des ministres des finances en faveur du climat:** le ministre finlandais fournira des informations sur les travaux préparatoires et le processus en vue du lancement de la coalition le 13 avril à Washington, dans le cadre des rencontres de printemps de la Banque mondiale et du FMI.

Le Conseil devrait également approuver, sans débat, les **règles de mise en œuvre de la TVA sur le commerce électronique** adoptées en décembre 2017. Ces nouvelles mesures détaillées permettront une transition en douceur vers le nouveau régime qui entrera en vigueur en janvier 2021.
